

XVI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



Résolution sur l'économie bleue

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI^e Sommet de la Francophonie,

Considérant l'adoption, le 27 septembre 2015, des Objectifs de développement durable et en particulier l'objectif^o 14, qui vise à conserver et à exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable ;

Rappelant la Déclaration de Dakar de la XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, adoptée le 30 novembre 2014, et en particulier sur la place consacrée aux femmes et aux jeunes dans les politiques publiques et la nécessité d'accompagner les pays dans des trajectoires de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique ;

Notant l'adoption à Addis-Abeba, le 15 janvier 2015 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui considère l'économie bleue comme « le futur de l'Afrique » ; et considérant la stratégie maritime intégrée de l'Union africaine (SMIUA) pour l'horizon 2050 qui qualifie l'économie bleue de « nouvelle frontière de la renaissance africaine » ;

Notant la Déclaration adoptée au 2^e Sommet sur l'économie bleue, le 19 janvier 2016 à Abu Dhabi, appelant les États, les organisations internationales et les donateurs à prendre les mesures concertées et à faciliter l'application de l'économie bleue dans la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat ;

Notant l'adoption, le 15 octobre 2016 à Lomé, de la Charte sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, dont une partie importante est consacrée à l'économie bleue ;

Notant la décision de la Conférence ministérielle africaine sur les économies océaniques et le changement climatique, tenue à Maurice le 1^{er} septembre 2016, appelant les partenaires au développement à préparer un ensemble de mesures d'assistance techniques et financières en appui aux économies bleues afin de renforcer les capacités africaines ;

Soulignant le travail accompli dans le cadre de la Commission de l'océan Indien, en matière de préservation et de bonne gestion des ressources halieutiques, de lutte contre la piraterie maritime et de projets de biodiversité et de gestion intégrée des zones côtières ;

Reconnaissant le rôle crucial des océans dans l'apparition et le développement de la vie et l'importance stratégique du milieu aquatique, qui couvre la grande majorité de la surface du globe et qui continue à générer de l'oxygène contribuant à la régulation du climat ;

Conscients de la grande richesse des océans, des lacs et des rivières en ressources naturelles qui sont encore inexploitées et reconnaissant l'importance de la bonne santé des écosystèmes marins et côtiers ainsi que du maintien de la biodiversité ;

Considérant que l'économie bleue possède un fort potentiel de développement et constitue une stratégie de long terme visant à soutenir la croissance durable dans les divers secteurs marins et maritimes que sont la pêche et l'aquaculture, les transports maritimes, les biotechnologies, les activités minières, la production d'énergie, le tourisme littoral et maritime ou encore la construction et la réparation navales, entre autres ;

Reconnaissant la forte présence et la contribution importante des femmes dans la filière de la pêche ainsi que dans les activités post-prises, notamment la transformation et la commercialisation ;

Considérant les opportunités offertes par l'économie bleue en matière de formation professionnelle et d'emploi pour les femmes et les jeunes ;

Reconnaissant la nécessité de protéger les écosystèmes marins et la biodiversité et de garantir l'efficacité et la durabilité des activités humaines en mer, la nécessité de combattre la pêche illégale pour la préservation des stocks de poissons, et désireux d'accroître la coopération internationale en ce qui concerne les routes maritimes et la surveillance de la pêche ;

Appelons les États côtiers et les petits États insulaires en développement, en lien avec les besoins particuliers des États enclavés, à utiliser la planification de l'espace maritime, un processus intégré qui rassemble les différents usagers de la mer pour échanger des informations et prendre en commun des décisions organisant une utilisation durable des ressources marines ;

Appelons les pays développés à soutenir le développement de l'économie bleue pour une exploitation durable des richesses des océans fondée sur une connaissance scientifique des écosystèmes marins et fluviaux, afin de contribuer au développement durable des États côtiers et des petits États insulaires en développement ;

Entendons conjuguer nos efforts afin de lutter contre les menaces qui pèsent sur les océans et l'économie bleue, notamment la piraterie et la violence armée, l'élévation du niveau des océans, leur acidification, la pêche illégale, la surpêche et la pollution, incluant les dégazages marins et les déchets plastiques ;

Invitons la Secrétaire générale de la Francophonie à travailler avec les partenaires au développement afin d'accompagner les pays concernés de l'espace francophone, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie économique pour la Francophonie.